

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2024 - B2024/012871 - 2017 B 00479 - 828 721 225 - A.P.S. THERMIQUE

Désignation de l'entreprise SASU A.P.S. THERMIQUE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 rue des Monettes

26320 ST MARCEL LES VALENCE

Numéro SIRET * 8 2 8 7 2 1 2 2 5 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

							Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 2 3	
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	19 613	030	18 600	1 013		930	
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	19 613	048	18 600	1 013		930	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 530	052		6 530		8 925	
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 443	070		9 443		5 321	
		Autres * (3)	072	1 281	074		1 281		1 571	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	25 016	086		25 016		3 456	
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	42 269	098		42 269		19 273	
	Total général (I+II)		110	61 883	112	18 600	43 282		20 203	
PASSIF							Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	5 000		5 000		
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126	500		500		
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131	1 296		19 477		
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136	526		(18 181)		
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	7 322		6 796		
	Provisions pour risques et charges				154					
	Emprunts et dettes assimilées				156	7 572				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	9 404		3 764		
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	1 545		2 591		
	Comptes courants d'associés				173	12 467		5 053		
	Autres dettes				175			2 000		
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	35 961		13 408		
	Total général (I + II + III)				180	43 282		20 203		
RENOUVELLEMENT	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	2 211			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	658			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SASU A.P.S. THERMIQUE		Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				13 1 0 3 2 0 2 4		13 1 0 3 2 0 2 3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	biens	215	214					
		services *	217	218	98 997	50 413			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(3 000)	644			
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	5 875	5 292			
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	101 872	56 348			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	32 759	19 453			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(604)	1 706			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	17 734	18 521			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 114	785			
	Rémunérations du personnel *			250	32 792	29 346			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	11 673	7 825			
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)		255	576	1 880			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	61	5		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)		264	96 105	79 521				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 767	(23 172)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290		5 000			
	Charges financières		(V)	294	384	1			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	5 020	9		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	(163)				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	526	(18 181)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	526	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	(163)				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	20				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindicies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Divers dont ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	383	354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			Déficit col. 2	356				
Déficits	Déficits antérieurs reportables : * 18 181					360	383		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	0	372		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 43 282.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 98 996.84 Euros et dégageant un bénéfice de 526.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 147		
Matériel de transport	14 138		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 670		658
TOTAL	18 955		658
TOTAL GENERAL	18 955		658

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 147	2 147
Matériel de transport			14 138	14 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 328	3 328
TOTAL			19 613	19 613
TOTAL GENERAL			19 613	19 613

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 990	157		2 147
Matériel de transport		14 138			14 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 896	419		2 315
TOTAL		18 025	576		18 600
TOTAL GENERAL		18 025	576		18 600
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.		157			
Matériel de bureau informatique mobilier		419			
TOTAL		576			
TOTAL GENERAL		576			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 443	9 443	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143	143	
Impôts sur les bénéfices	163	163	
Taxe sur la valeur ajoutée	346	346	
Débiteurs divers	630	630	
TOTAL	10 724	10 724	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	35	35		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 537	5 326	2 211	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 404	9 404		
Personnel et comptes rattachés	3 140	3 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 832	1 832		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 545	1 545		
Groupe et associés	12 467	12 467		
TOTAL	35 961	33 749	2 211	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 463			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 023
Dettes fiscales et sociales	747
Total	2 805

Charges et produits constatés d'avance

APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

**RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2024 ET VOTEE**

L'associé approuve et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 de 526 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour le montant du bénéfice de 526 €

Il est ici rappelé :

1) les distributions de dividendes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
01/04/2022 au 31/03/2023	0	0
01/04/2021 au 31/03/2022	5 000	0
29/03/2020 au 31/03/2021	5 000	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant – dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euros.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

A Saint Marcel les Valence, le 30/09/2024,
Le président

